L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 30 AOUT 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

[illegible] & LIBBY, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: DIMANCHE MATIN, 30 AOUT.

[illegible] de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI.

Electeurs pour l'Etat en général: [illegible] POUVERNEUR R. C. WICKLIFFE, [illegible] GARRETT, [illegible]

Suppléants: [illegible] PRESET, de Jefferson. [illegible] H. LEA, d'Orléans.

Electeurs de District:
[illegible]...A. SAMBOLA.
...M. S. BRADY.
...A. S. HERRON.
...A. DeBLANC.
...R. D. COLEMAN.

Suppléants:
...T. P. SHERBURNE.
...GEO. W. EACH.
...J. H. KENNARD.
...E. N. CULLUM.
...W. F. BLACKMAN.
...J. H. BRIGHAM.

L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

[illegible] l'heure, voir aux annonces [illegible]

[illegible] heures, au No [illegible], rue St-Charles, [illegible] lot de meubles, pianos, [illegible], argenterie, bijoux, [illegible]

[illegible] & Co, au No [illegible] de la rue de Chartres, [illegible] cachemires, habillements et [illegible]

[illegible] conserves et chocolats [illegible] Turnin, 93 Vieille-Levée.

Annonces Politiques.

[illegible] prix d'insertion des annonces politiques INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

Revue Commerciale Annuelle.

Nous publierons, le mardi, 1er septembre, notre Revue Commerciale annuelle, embrassant les opérations de toute l'année, et contenant les tableaux statistiques du mouvement des principaux produits. Messieurs les négociants qui désireraient avoir un certain nombre d'exemplaires de "l'Abeille" du 1er septembre sont priés de nous envoyer leurs ordres à l'avance.

Une tentative de lessive.

[illegible] on agite une eau bourbeuse, on fait monter la fange à la surface. Le public ne s'étonne pas tout ce qu'il y a dans les bas-fonds politiques, cependant, le compte-rendu de la séance d'avant-hier, au Sénat, contient quelques [illegible] qui promettent une discussion riche en développements, si la résolution de M. Bacon pas enterrée, comme l'ont été les propositions d'enquête faites au Sénat par M. Jewell, [illegible] Chambre par M. Hoblé, à [illegible]

[redacted]

[illegible] Bacon, par sa proposition, inspirée certainement par un sentiment honnête, a produit un [illegible] qu'il ne s'attendait probablement pas. [illegible] qui se lèverait pour appuyer les bruits [illegible] mentionnés par M. Bacon par quelque [illegible] spéciale dirigée contre un parti [illegible] ou plusieurs sénateurs. Nous ne [illegible] pas un seul sénateur protester contre [illegible], tandis que chaque nouvel amendement [illegible] un complément de plus. On se fait [illegible] serait allée cette lessive de linge sale [illegible] n'était venu réclamer l'ordre du [illegible] l'examen de la résolution se trouve [illegible], et il est probable que les sénateurs, [illegible] la tournure qu'a prise le débat dans [illegible] séance, laisseront tomber dans [illegible] lessive avortée.

[illegible] un compte rendu de la séance en question [illegible] complet que celui que nous avons pu [illegible]

[illegible] Bacon. — Je présente la résolution suivante:

[illegible] que des rumeurs accusatrices ont [illegible] répandues dans la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] ont circulé dans la campagne, lesquelles [illegible] accusent des membres des Chambres [illegible] l'Assemblée Générale d'avoir reçu des [illegible] et des promesses de pots de vin [illegible] action officielle ou pour leur abstention [illegible] des affaires concernant leurs devoirs [illegible] et les accusant d'autres malversations [illegible] qualité de législateurs; et

[illegible] qu'il est du devoir du Sénat de justifier [illegible] caractère de ses membres s'ils sont [illegible] accusés, et de s'en débarrasser s'ils [illegible] coupables; et

[illegible] que ces rumeurs [illegible] pas formulées [illegible] tangible, sont [illegible] susceptibles d'investigation; on conçoit:

[illegible] résolu, Qu'il sera nommé un comité [illegible] dont la mission sera de rechercher [illegible] sont les Sénateurs qui ont [illegible] été induits par des promesses [illegible] à prêter leur influence officielle [illegible] individuels, ou à retirer [illegible] projets, et de s'enquérir [illegible] accusations; et que, dans ce [illegible] le pouvoir de requérir les [illegible] papiers, et d'en faire librement [illegible] et l'examen à ce sujet, et que [illegible] rapporter les témoignages et [illegible] au Sénat qui avisera en conséquence.

[illegible] Je présente l'amendement [illegible]

[illegible] résolu que le dit comité aura [illegible] charge de rechercher quel est [illegible] quels sont les sénateurs qui ont [illegible] à certains autres sénateurs, [illegible] retirer toute opposition au passage du [illegible] à condition qu'une partie de [illegible] montant à $30,000 serait donné par [illegible] à certain journal démocrate, publié dans cette ville.

[illegible] Lewis (rad.) Je propose de déposer toute [illegible] sur le bureau.

[illegible] Braughn (dém.) Je demande le vote par [illegible]

[illegible] vote est ordonné et donne 9 nons et 16 [illegible]. La motion de Lewis est rejetée.

[illegible] amendement de M. O'Hara est alors adopté.

M. Smith (rad.) Je propose l'amendement suivant:

"Il est de plus résolu: que le comité aura aussi le pouvoir de rechercher si aucun membre du Sénat a offert à des sénateurs de l'argent ou d'autres considérations d'intérêt pour influencer leurs votes dans des cas d'élection contestée [illegible]"

L'amendement est admis.

M. E. L. Jewell (dém.) Je présente l'amendement suivant:

Résolu aussi que le comité sera chargé d'examiner le bruit qu'un membre du Sénat est un [illegible] la justice échappé du pénitencier, de [illegible] son nom et les circonstances de sa [illegible], et de la manière dont il s'est échappé [illegible] de faire un rapport sur son éligibilité au Sénat.

L'amendement est admis.

M. Wittgenstein (dém.) présente l'amendement suivant:

Résolu encore, que le comité aura pouvoir [illegible] rechercher si des sénateurs sont impliqués [illegible] fraudes ou escroqueries alléguées et [illegible] attachant aux obligations de l'Etat pour les levées [illegible]

[illegible] Smith (rad.) Je présente l'amendement suivant:

Il est résolu que le comité sera autorisé à [illegible] un agent convenable pour rapporter [illegible] les bruits de rue qui pourront être mis en [illegible] pour le charger et les rowdies de la ville. [illegible] prolonger l'investigation."

M. Braughn (dém.) Je demande que l'amendement soit déposé sur le bureau.

M. Whitney (rad.) Je demande le vote par [illegible]

L'amendement est déposé par 13 oui contre [illegible]

[illegible] Campbell (rad.) Je propose l'amendement suivant:

[illegible] est de plus résolu. Que le comité devra [illegible] rechercher si des sénateurs sont ou ont [illegible] sociétés politiques secrètes, dont l'objet [illegible] une influence illégitime sur la [illegible] ou résistance ouverte [illegible] ont fait de [illegible]

LE BILL DE L'ÉGALITÉ SOCIALE.—Le bill proposé à la Chambre par M. Isabelle pour assurer l'égalité sociale, sans distinction de race, dans les bateaux, chemins de fer, cafés, hôtels, restaurants, théâtres et autres endroits d'un caractère public, a été adopté par la Chambre avant-hier et envoyé au Sénat.

LE RESPECT DES OPINIONS.—La Chambre a adopté avant hier, un bill qui révise la charte de Jefferson et qui porte que le gouverneur révoquera le maire et les conseils actuels nommés à la dernière élection. Raison de cette destitution: les élus du peuple ne sont pas radicaux. La même Chambre est d'avis de punir de l'amende et de l'emprisonnement tout planteur qui refusera de garder éternellement un travailleur, lorsque celui-ci sera radical!

LES EMPLOYÉS DE LA LÉGISLATURE.—Il résulte de l'investigation faite qu'on avait exagéré le nombre des commis et secrétaires employés par la Législature. On avait dit qu'il y en avait 160, il n'y en a que 88, la Chambre en a 53 pour 101 membres et le Sénat 35 pour 36 membres. La Chambre trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, et adopte le rapport qui conclut au maintien des 88 commis. Ces commis sont indispensables pour faire la besogne des membres illettrés. Amen!

REMERCIEMENTS.—Nous remercions sincèrement tous les clubs qui en passant devant nos bureaux ont honoré l'Abeille de marques non équivoques d'estime et de sympathie. Nous regrettons de n'avoir pu rendre justice à tous comme nous l'eussions désiré, et nous prions ceux que nous aurions oublié de mentionner dans notre compte-rendu de vouloir bien nous excuser.

PAROISSE ST-BERNARD.—Nos voisins et amis de la paroisse St Bernard sont énergiquement à l'œuvre dans l'intérêt de la bonne cause. Un nouveau club vient d'y être formé sous le nom de "Club Seymour de la paroisse St-Bernard." Voici les noms des officiers: Président Henry Turner; 1er vice-président Lorenzo Gonzalès, 2me vice-président Richard Nuñez; maréchal Zeraphin Estopinal; assistant maréchal Jean Bourg; secrétaire Pedro Gonzalès; trésorier Francis Bourg. Le meeting a été harangué par l'honorable Marcel Ducros, le colonel Marrero, l'honorable A. W. Walker, Francis Artretin et autres. Le club a résolu d'assister à la grande démonstration du 29 à la Nouvelle-Orléans.

LOUISIANA STATE SEMINARY. — Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce de M. Boyd, directeur de cette institution. Il déclare qu'aucun changement n'aura lieu dans l'organisation actuelle du collège, et que les cours rouvriront le 1er septembre. Un corps de treize professeurs est chargé de l'enseignement des différentes branches d'éducation. On sait que le Louisiana State Seminary est à Alexandrie.

EXTERNAT DE MLLE C. CHAPUIS.—Mlle C. Chapuis, qui a fondé depuis un an un Externat pour les enfants des deux sexes, annonce aujourd'hui la ré-ouverture de ses classes au No 128 rue Royale, entre Toulouse et St Louis. Nous connaissons depuis longtemps Mlle Chapuis, et les parents qui lui confieront leurs enfants trouveront en elle toutes les garanties de capacité désirables, unies à une grande conscience et à un grand dévouement dans l'accomplissement de ses devoirs comme directrice et comme professeur. Le Français, l'Anglais et la Musique sont l'objet d'une attention toute spéciale, et les prix sont très modérés. Nous recommandons avec le plus grand plaisir aux familles l'Externat de Mlle Chapuis.

ECOLE COMMERCIALE ET CLASSIQUE.—La rentrée des classes dans cet établissement dirigé avec un succès croissant par M. A. V. Romain, aura lieu le lundi, 7 septembre. Le directeur compte sur la ponctualité des élèves pour procéder sans retard à l'organisation des classes. L'école est située encoignure Conti et Dauphine, dans un excellent local.

[illegible] tulles, dentelles, parures, coiffures et garnitures. Elle a réduit le prix de ses fleurs, pour les écouler rapidement afin de faire place au nouveau stock qu'elle attend. Nous engageons les dames et les modistes à visiter les magasins de cette maison. Voir l'annonce.

MAGASIN A VENDRE.—Voici une excellente occasion pour un placement de capital. Le magasin en briques, qui porte le No 81 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Lafayette, est à vendre. Nous n'avons pas besoin de dire que le quartier est un des plus recherchés pour le commerce de l'Ouest. Pour les conditions et l'adresse, voyez l'annonce.

Grande Démonstration Populaire.

SEYMOUR ET BLAIR

LE CHOIX DU PEUPLE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Immense Procession.

Cent Clubs Démocratiques en ligne.

ENTHOUSIASME INDICIBLE.

ILLUMINATIONS, ETC. ETC., ETC.

Il est des époques dans la vie d'un peuple où la politique touchant aux intérêts les plus vitaux de la société, a le don de soulever les masses jusque là apathiques et indifférentes et de les passionner jusqu'au délire. Tous ceux qui [illegible] d'hier soir ont pu se convaincre que la population de la Nouvelle-Orléans a réellement la conscience de la gravité de la crise que traverseut, en ce moment, les Etats-Unis. Jamais nous n'avons eu à constater, dans un mouvement populaire, plus d'unanimité ni plus d'enthousiasme. Nous avions été déjà frappés du zèle et de l'ardeur qu'avaient témoignés les citoyens de notre ville lorsqu'ils avaient été appelés à ratifier les nominations de Seymour et de Blair, il y a du peu plus d'un mois. Mais la procession que nous avions vu défiler alors devant nos bureaux, bien que fort respectable par le nombre, ne pouvait être considérée que comme l'embryo de celle qui a parcouru hier soir les rues de notre ville.

C'est que, dans quatre semaines, le temps a été mis à profit, et que la propagande faite en faveur de la cause du gouvernement démocratique, du véritable gouvernement républicain, a suivi une marche tellement rapide que cela semble tenir du prodige. Les plus tièdes et les plus indifférents parmi ceux qui se prétendaient les plus désintéressés en politique, n'ont pu résister au courant populaire, et il n'en est pas un, jeune ou vieux, qui ne fasse, à un titre ou à un autre, partie de quelque club. En outre, la démocratie a gagné de nombreux adhérents parmi les républicains modérés de toute couleur, et elle a vu grossir ses rangs par des milliers d'affranchis désabusés sur le compte de leurs faux amis, les radicaux.

Toutes ces causes réunies expliquent le spectacle magique que présentait hier soir la Nouvelle-Orléans. La population était divisée en deux parties. Tandis que l'une, composée des jeunes gens et des hommes valides, comprenait l'immense procession qui devait donner une idée de la force numérique des partisans de Seymour et de Blair dans le corps électoral, l'autre, composée des femmes, des vieillards et des enfants et des étrangers et des curieux attirés par l'annonce de la cérémonie, rangée sur les balcons et les trottoirs de toutes les rues désignées dans l'itinéraire, témoignait par ses acclamations de ses sympathies pour la cause des candidats démocrates.

L'aspect de cette file interminable de clubs en uniformes, éclairés par le reflet des torches, reflet auquel se mêlaient les lueurs des fusées qui partaient de la procession ou des maisons, et la réverbération des illuminations de toute couleur, présentait un coup d'œil féerique. Un étranger eût pu croire qu'il s'agissait de célébrer une grande victoire ou un grand événement national, et si on lui eût dit que cet déploiement n'était que l'expression de l'espérance d'un succès à venir, il eût dû voir dans cette confiance enthousiaste de toute une population, un indice assuré de victoire.

Tous nos lecteurs ont dû lire le programme de la procession, et nous nous croyons dispensé de répéter les renseignements généraux que contenait ce programme, sur les treize grandes divisions qui devaient former le cortège démocratique.

Après l'orage accompagné d'une pluie abondante qui avait obscurci le ciel de midi, à deux heures, le temps s'est subitement éclairci, et le pavé des rues était déjà sec au coucher du soleil, de sorte que les conditions atmosphériques ont favorisé, de tous points, la manifestation.

Dès six heures, les rues étaient encombrées de spectateurs se rendant à leurs postes d'observation, et de tous côtés on voyait les membres des clubs se rendre à leur lieu de rendez-vous. Enfin à sept, les clubs arrivaient rue du Canal et les divisions se formaient peu à peu, sous la direction du grand maréchal, James [illegible], de ses aides et des chefs de division.

[illegible] heures et quart le signal du départ a [illegible] et la procession s'est mise en route, [illegible] la rue du Canal et suivant la rue [illegible] jusqu'à la rue des Champs-Elysées, [illegible] par la Levée jusqu'à la rue de [illegible], et par cette dernière rue jusqu'à la [illegible] et pour suivre ensuite l'itinéraire [illegible] le Premier District.

La procession partie de la rue du Canal à sept heures, est arrivée devant nos bureaux à neuf heures moins le quart et le défilé a duré deux heures juste. Pour donner une idée de la longueur du cortège nous dirons que lorsque la tête est revenue par la rue de Chartres à la rue du Canal, elle y a trouvé les dernières divisions qui n'étaient pas encore engagées dans la rue Royale. Il y avait 66 clubs, et le nombre des hommes dans les rangs, en ne comptant pas les clubs de jeunes garçons et de jeunes gens audessous de 21 ans, était de 17,160. C'est autant de votes acquis à Seymour et à Blair non compris les nombreux votants absents de la ville, et ceux que leur âge ou leurs infirmités avaient tenu forcément hors de la procession.

Division de tête.

La division de tête sous la direction du colonel Nixon comprenait de nombreuses délégations des clubs de Mobile, un club de Jefferson, un club de couleur de Carrollton comptant 150 membres, les "Minute men of 68" de Jefferson, un club de Gretna, et d'autres clubs venus du dehors.

Première, Deuxième, Troisième Division.

La première division sous le commandement de J. D. Landry comprenait le club démocratique régulier du 1er Ward et tous les clubs à pied de ce ward.

La seconde division commandée par Thomas Murray, et la troisième par Gerard Stith, comprenaient les clubs à pied du 2ème et du 3ème wards. La place nous manque pour énumérer tous ces clubs.

Quatrième Division.

CLUB DU QUATRIÈME WARD.

Président, George Cronan. 103 membres portant des lampes et des transparents.

BLAIR CADETS JUNIORS.

Environ 30 jeunes garçons et jeunes gens.

GARDES DE HENDRICKS.

Président, colonel R. W. Ogden. Uniforme: képis gris avec le nom du club. Drapeau américain. Bande de musique de la Nouvelle-Ibérie. 76 hommes dans la procession.

CLUB HANCOCK.

Président Dr E. S. Drew. maréchal Joshua Pice, Jr, rôle 235. Bannière—celle qui a été récemment présentée à l'Opéra, soie bleue, inscription: Club Hancock, avec le portrait du général et en dessous les mots: "soldat dans la guerre, homme d'Etat dans la paix"; le tout entouré d'une grande guirlande de feuilles de chêne d'argent, avec les noms des 37 Etats; le revers de la bannière en soie blanche, avec la motto de la Louisiane: "Union, Justice et Confiance" et les noms du club, de Seymour et de Blair, 1868. Drapeau, très élégant, fait par les demoiselles Emma Dick Ellis et Dovey Patton, au nom des Etats du Kentucky et de la Californie, et présenté jeudi soir par Miss Katie Mellhenny, chez M. Phelps, rue Jackson.

Une belle guirlande présentée au club jeudi soir, au coin des rues Remparts et Toulouse, par Mlle Louise Skinner, au nom du grand Etat de notre prochain Président. Cette guirlande, d'après ce qu'on nous assure, n'a pas coûté moins de 175 et est d'autant plus appréciée par le club que Mlle Louise Skinner l'a composée à ses propres frais.

Les transparents de ce club étaient magnifiques, spécialement 37 composés chacun d'une grande étoile, représentant les Etats de l'Union.

L'uniforme du club était: chapeaux blancs, avec bande noire, et le nom du club, habits noirs, pantalons blancs et gants blancs; chaque membre portait sur son habit une marque de soie blanche couronnée d'une rosette de soie blanche, rouge et bleue.

Le club avait de grandes lampes dont les manches étaient enveloppés de rubans rouge et blanc. La ligne du club était illuminée avec des réflecteurs de Bénal, jetant une splendeur magique sur la scène.

CLUB ALLEMAND DÉMOCRATIQUE

Président George Nungesser; maréchal, le général Meek. Sur les rôles 247. Uniforme, habits de ville et chapeau de paille marqué avec le nom du club. Bannière de fine soie cramoisie avec des étoiles d'or; sur le devant: "Au Club Allemand démocratique du Second District" donnée par les dames allemandes, 1868. Le revers est en soie blanche, portant les portraits de Seymour et de Blair avec les mots: "Le choix du peuple."

La bannière est celle qui a été dernièrement présentée par Mlle Schalk, et la guirlande celle qui a été donnée par Mlle Wendell, Mmes Simon, Monk et Hoeffner.

Les transparents portaient des inscriptions caractéristiques. L'un représentait un Carpet Bagger avec les mots: Cent cinquante mascots à la foire, faisant allusion à la lettre du gouverneur Warmoth au président Johnson. D'autres traits frappaient à leur raide, s'il n'avait l'âme chevillée au corps, le Dr Conway et son système d'éducation publique.

Cinquième Division.

CLUB DÉMOCRATE DU CINQUIEME WARD.

Président, H. Peralta, maréchal John Mc Clelland, sur le rôle 100 membres. Uniforme, habit de ville. La bande de musiciens, instruments de cuivre, du collège, de Stanislas, Baie St. Louis, accompagnait ce club. Bannière de [illegible] avec franges d'argent et les mots: [illegible] La Démocratie a toujours [illegible] devise du coq de bataille [illegible] la dernière [illegible] présentée par les demoiselles [illegible] Le club avait des lampes façon Wide Awake. Les musiciens étaient en wagon. Le club avait aussi un drapeau américain, quelques transparents portant des devises caractéristiques.

LES BALAYEURS.

Président, C. W. Culbertson; maréchal, Mc George; sur le rôle, 400. Uniforme: casquettes rouges avec bande bleue, habits et pantalons noirs, gants blancs, les membres portant les lampes Wide Awake attachées à des balais de palmier; aussi, des transparents, dont l'un représentait un pélican de grandeur naturelle (la devise de l'Etat) tenant à son bec un ruban avec ces inscriptions: "Notre Louisiane bienaimée," et sur le croissant les mots: "Relève-toi chérie du Sud."

Un grand balai, à la tête de la procession, portait cette inscription:

"Nous venons, père Seymour, avec 100,000 balais." Sur d'autres transparents, on lisait: "Maxime des Carpet-Baggers: Liberté, Egalité, Fraternité"; "ces trois derniers mots étant suivis par des points signifiant la non existence de ces droits sous la domination radicale;" "Sauve qui peut." "Qui nous aime nous suive." Sous ces inscriptions françaises étaient des tableaux représentant Grant en fuite, accusant les carpet baggers avec leurs trésors et les Balayeurs le poursuivant, un d'entre eux le serrant de près et criant: "Tire bien qui rira le dernier. Ah! ah! ah!" Un autre est une amusante caricature de la tête de Ben Butler: il a une vaste cuiller dans sa bouche. Les inscriptions étaient, d'un côté, Times, Picayune, E., (Bee); et de l'autre côté, un soldat est représenté étendant un carpet bagger sur un balai, l'inscription étant: "Nous les débarquerons de l'autre côté du Jourdain." Sur un autre, on voit un carpet-bagger offrant une épée à un nègre, étant le revers un balayeur offrant une branche d'olivier.

D'autres transparents promenaient des traits capitaux contre Warmoth, Conway, le sénateur Campbell, Ben Butler, Grant et Colfax et autres radicaux. Sur un transparent on lisait: "150 hommes masqués." Un autre représente Grant assis, fumant et regardant dans le lointain le Capitole et disant: "La distance fait l'enchantement de la vue." Ensuite "Vox populi, vox Dei." Une grande statue de Seymour illuminée, de 12 pieds de haut, montée sur un piédestal, était portée par 8 membres en habits de ville avec chapeaux bas, en signe de respect. M. Seymour était représenté tenant dans sa main un rouleau de la Constitution, avec ces mots pour inscription: "Un seul pays, égalité de race." La statue était entourée par 8 globes de verre. Avant de quitter la salle du club la statue avait été couronnée de lauriers par Mlle Oliver Hartson, et rue Royale, sur la route, la même dame et une douzaine de demoiselles ont jeté des roses.

Mademoiselle Hartson a offert aussi plusieurs bouquets qui ont été placés au pied de la statue. La statue a été faite par MM. Masson et Chatry et elle a été offerte par M. C. Weishaar Sr, membre honoraire du club. Des couronnes ont été offertes au club à la résidence de M. U. Lerousseil, rue Royale, et à d'autres endroits. M. Thierry, membre du club, a donné plusieurs bouquets. Un joli guidon a été offert par Mlle Beche. La bannière du club porte un portrait de Blair, balayant un sentier qui conduit à la maison blanche Grant, Butler et d'autre radicaux, puis le nom du club et une devise en anglais. Au revers sont les portraits des deux candidats. Le club a aussi un drapeau américain en soie. Les membres du club au lieu de pousser des hourras se contentaient de saluer ceux qu'ils voulaient honorer.

Les Balayeurs juniors, (jeunes gens de 18 à 21 ans) précédaient leurs anciens, au nombre d'une centaine. Les deux clubs offraient une belle apparence et marchait avait une grande précision. Après la procession, les Balayeurs seniors sont allés prendre un punch à la résidence de M. Weishaar. Ils ont reçu aussi quelques attentions chez M. Kentz, glacier rue du Canal et dans plusieurs autres endroits.

LES INNOCENTS.

Président, P. Lefarre; Marshal, Oscar Blanco; sur le rôle 1282 hommes, dans la procession 1000; uniforme: pantalons noirs, vareuses rouges, capes blanches avec la croix de Malte rouge à gauche sur la poitrine, képis blancs avec le mot "Innocents" en lettres rouges. Chaque membre portait une lampe Wide Awake. Bannière: une en soie blanche avec l'inscription "Innocents" et au-dessous une main dont l'index est pointé à la croix de Malte au-dessus du mot Innocents. Des deux côtés de la main il y a des lauriers, et sur les bordures plusieurs étoiles peintes. L'autre face de la bannière est couleur solférino et porte "Organisé le 10 août 1868."

La seconde bannière est en soie blanche et rouge des deux côtés, sans inscription. C'est celle qui a été présentée par mademoiselle Fornaris, du "Doby", encoignure St-Louis et Passage de la Bourse. Le club avait aussi un drapeau américain en soie. Les bannières étaient décorées de magnifiques couronnes, dont une en belles fleurs écarlates, offerts par Mlle Ann McCarthy, l'autre en fleurs blanches, don de Mlle Alpeante.

LES GARDES DE PENDLETON.

Président: Joseph Hernandez; maréchal L. E. Lemarié, sur le rôle, 275 membres, en procession 200. Uniforme: képis blancs avec l'inscription "Gardes de Pendleton", chemises blanches avec poignets et cols noirs, pantalons et ceintures noirs. Une grande bannière en soie blanche d'un côté, en soie rouge de l'autre, portant le portrait de Pendleton et l'inscription "Le patriote de l'Ouest"—"Seymour et Blair notre choix"—"Organisé le 16 août 1868." La bannière était ornée de deux magnifiques couronnes, l'une offerte il y a quelques jours à l'opéra par Mme Simon Meilleur, l'autre présentée par Mme L. E. Lemarié. Le club avait aussi un beau drapeau américain. Chaque membre portait une lampe wide awake. Le club saluait les dames en retirant simplement le képi. Un grand transparent portait les mots de Pendleton, "Greenbacks for all,—Bond-holders and laborers". Devant la bannière seize globes en verre de Bohème éclairaient les inscriptions et produisaient un très brillant effet. Les hampes des lampes avaient des petits drapeaux américains. Le club avait, en outre, un véritable bijou de bannière en soie bleue avec bordure rouge et blanche et franges d'or, don d'une demoiselle de la rue des Remparts. Cette bannière portait l'inscription "Seymour and Blair, our choice", avec une étoile et un croissant dorés.

LÉGION DE SEYMOUR.

Président B. F. Jonas, maréchal H. H. Hall. Sur le rôle 395, en procession 300. Uniforme: Képis blancs portant "Seymour Legion" et habits de ville. Les membres portaient des lampes "wide awake" avec hampes entourées de rubans blancs et rouges. Une jolie bannière en soie blanche, d'un côté, avec l'inscription "Peace and prosperity", et en soie écarlate, de l'autre côté, avec l'inscription: "Seymour Legion, 1868". Le club avait aussi un magnifique drapeau, présenté hier soir, à la salle du club, par Mlle Emma, et deux superbes couronnes, l'une offerte par Mmes Capdevielle et W. C. C. Claiborne, et l'autre par Mlle Lela Blomfield, et deux autres couronnes, dons de Mme G. W. Pritchard et de Mlle Fanny Touro. Le club avait encore deux guidons, bleu et blanc, avec franges d'argent, offerts par Mlle Edouard Morphy et Mlle Rosa Darel, et un globe de trois pieds de diamètre portant "Seymour Legion, 1868". Les transparents du club étaient décorés de tarlatane violette et blanche.

JEFFERSON NATIONAL GARDES.

Environ 120 membres.

GRETNA GARDES.

Environ 70 membres.

Sixième Division.

SIXIÈME WARD ROUGH AND READY CLUB.

Président S. W. Scott. Plus de 100 membres, uniforme képi rouge; bannière déjà décrite.

WASHINGTON CLUB.

Président N. Gonzales, 100 membres.

CLUB DE COULEUR.

Plus de 50 membres.

CLUB D'ALGER.

Environ 100 membres.

Septième Division.

CLUB DU SEPTIÈME WARD.

Président Joo Pailey, environ 150 membres.

SKINNER CLUB.

Président J. Solomon, environ 70 membres. Transparents avec des devises fort amusantes.

CLUB DÉMOCRATE ALLEMAND DU SEPTIÈME WARD.

Président John Fonstine; maréchal ——, sur le rôle 210, en procession 175; le drapeau américain; uniforme, habits de ville. Le club avait de fort curieux transparents avec devises et un énorme coq démocratique.

Huitième Division.

WIDE AWAKE CLUB

Président N. Llambias, environ 300 membres, uniforme dans le genre garibaldien. Ce club avait très bon air.

GARDES DE ROUSSEAU.

Environ 120 membres présentant une bonne apparence.

DEMOCRATIC SPIRIT OF '68.

Ce club comptait 276 membres.

Nous avons donné récemment des détails sur les clubs qui précèdent; ils font honneur au patriotisme des citoyens du Troisième District.

CLUB DÉMOCRATE ALLEMAND DU HUITIÈME WARD.

Président George D. Kautz; maréchal ——, sur le rôle 390, en procession 300; habits de ville, drapeau américain. Le club avait un chariot décoré de fleurs, de rubans et de drapeaux, portant onze jeunes filles. Mlle Ida Forster, le reine du groupe, représentait la Louisiane, les autres représentaient les autres Etats du Sud. Chaque jeune fille avait un ruban portant le nom d'un Etat.

CLUB DE COULEUR.

Environ 40 membres.

CLUB HIBERNIEN.

Président M. J. Kelly, 294 membres.

Neuvième Division.

CLUB DU NEUVIÈME WARD.

Environ 100 membres.

SEYMOUR VEDETTES.

E. Cochran, président. Environ 100 membres.

Dixième Division.

CLUB DU DIXIÈME WARD.

D. West, président. 75 membres.

CLUB DES TRAVAILLEURS.

Plus de 100 membres. Ce club avait un chariot contenant une jeune fille à un métier à filer, et d'autres emblèmes et devises de travail.

CADETS DE SEYMOUR.

Environ 130 membres.

CLUB ALLEMAND DU QUATRIÈME DISTRICT.

Plus de 100 membres.

THE CHANTICLEERS.

Ce club comptait 90 membres, et portait un coq de 14 pieds de haut.

DEMOCRATIC SOAP CLUB.

Environ 100 membres avec des devises de travail.

ZOUAVES DE BLAIR.

Environ 30 jeunes gens.

Onzième Division.

CLUB DU ONZIÈME WARD.

Président, A. W. Bosworth. Uniforme de zouaves ou de turcos; 120 membres. Ce club a fait sensation.

Douzième Division.

Cette division comprenait deux clubs d'Alger et un club de Gretna.

Treizième Division.

[illegible] sous la direction de M. A. P. Mason, comprenait tous les clubs montés, de la ville et des paroisses, comprenant environ 1,400 cavaliers. Elle formait une arrière garde formidable et occupait toute la rue de Chartres d'un bout à l'autre. Voici la liste des clubs qui la composait.

CHEVALIERS DE SEYMOUR.

212 cavaliers.

CARROLTON SEYMOUR RANGERS.

Environ 90 membres.

CLUB DES DRUMMEN.

Environ 400 membres.

CAVALIERS DE BLAIR.

220 membres.

GARDES DE BLAIR.

128 membres.

CRESCENT CITY MOUNTED CLUB.

150 membres.

LES BOURDONS DE ST-BERNARD.

60 membres.

CHEVALIERS DE SEYMOUR ET BLAIR, D'ALGER.

30 membres.

Les milliers des Chevaliers de Seymour, il y avait un chariot portant un petit navire élégamment décoré et contenant 11 jeunes filles en blanc, représentant les 10 Etats du Sud, et la 11me figurant la Déesse de la Liberté.

La procession n'a pas dû être débandée avant une heure du matin.

La manifestation d'hier fera époque dans les annales des campagnes présidentielles.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—29 Août.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN. No 111, rue du Canal.

Ci-devant encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	78	degrés
Midi	85	"
3 heures P. M.	83	"
6 heures P. M.	79	"

CONDUITE PEU FILIALE.—M. Thomas J. Earhart a fait arrêter son fils, Thomas Earhart, jr., vendredi soir. Il l'accuse de l'avoir assailli pour le tuer et d'avoir menacé de brûler sa maison.

MARCHANDISES VOLÉES.—J. W. Custer accuse un nommé L. Hirsh d'avoir reçu chez lui des marchandises qu'il savait volées. Hirsh a été arrêté et écroué à la geôle.

VOL.—Le même Custer accuse Ambrose et Harriet Young de s'être approprié illégalement une certaine quantité de hardes. Ils ont été arrêtés et incarcérés.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Le Dr Elliott se plaint d'avoir été assailli hier par Wme Leonard qui avait des intentions de meurtre. Il a déclaré que Leonard l'avait appelé dans son écurie, rue Baronne, et que sans explication, il l'a renversé et battu au point de mettre sa vie en danger. M. Leonard au contraire dit que le Docteur a essayé de le frapper d'un coup de couteau. Un mandat d'arrêt a été exécuté par les officiers Brown et Myers et M. Leonard a donné caution pour répondre de sa comparution quand il sera appelé.

TENTATIVE DE VOL. — Avant-hier, dans la nuit, la police a tiré sur un individu inconnu qui voulait entrer chez Mme Célestine Joseph, rue Villeré, No 26. Le bruit qu'il faisait ayant donné l'éveil, le coquin a été forcé de décamper sans avoir rien pris.

FAUX.—Un jeune homme, qui s'appelle Charles J. Fleming, est accusé par M. B. H. Turner d'avoir forgé, en son nom, un ordre au moyen duquel il a obtenu $400. L'affaire sera probablement instruite lundi. En attendant, l'accusé est en liberté.

FEU.—Hier matin, vers trois heures, le feu a éclaté dans un atelier de tonnelier, rue des Bons Enfants, No 549, appartenant à Theodore Peck. On est parvenu à étouffer les flammes avant qu'elles eussent fait un dommage sérieux. La maison n'était pas assurée.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT, 19 membres répondent à l'appel.

Les bills de secours pour M. P. Soulé et Mme Margaret T. Murphy sont rapportés et grossoyés.

M. William, (rad.) du comité réuni pour s'informer du nombre des employés de l'assemblée générale, dans la vue de le réduire, rapporte que la réduction est impraticable. Déposé.

M. Blackman, (dém.) présente un autre acte pour le paiement des salaires annuels des officiers de la dernière assemblée. Référé au comité des réclamations.

Le même membre présente aussi une résolution requérant le comité joint, sur l'acte pour l'enregistrement des votants de l'Etat, de faire un rapport sur ce sujet.

M. Blackman dit que l'intention de la Législature est d'éviter une élection en novembre en ne passant pas d'acte d'enregistrement. Alors il faut que le peuple de l'Etat en soit informé, afin qu'il puisse prendre telles mesures qui seront nécessaires; car le peuple est déterminé à voter à la prochaine élection présidentielle—La résolution est adoptée.

M. E. L. Jewell présente une résolution portant que le comité nommé pour se rendre auprès du gouverneur et prendre un relevé du nombre, des noms, des personnes rapportées assassinées dans cet Etat ainsi que l'indication des endroits où les meurtres ont été commis, soit requis de rapporter, d'autant plus qu'il s'est écoulé déjà plus de quinze jours depuis la nomination du comité, et qu'aucun rapport n'a été fait.

Motion est faite de déposer la résolution sur la table.

M. Jewell appelle les oui et les non.

M. Smith seconde la motion.

Déposée par 16 contre 7.

M. Smith alors demande qu'il soit donné lecture du rapport du comité sur les élections dans l'affaire de Pinchback contre Jewell. Le rapport est lu.

CHAMBRE—56 membres présents.

Un congé de 10 jours est accordé à Kavanaugh de St Landry et Harper de St. Charles.

Sur motion de Sanders, de la paroisse Union, le vote par lequel la Chambre avait adhéré au rapport défavorable du comité sur les réclamations sur le bill des secours pour J. L. Guthrie collecteur de taxe d'Etat pour la paroisse Union, est reconsidéré et le bill renvoyé au comité.

Election. Dans l'affaire de Crawford contre Humble, le comité rapporte qu'il est clairement évident qu'on a usé d'intimidation dans l'élection, et que Crawford, parconséquent, doit occuper le siège contesté.

Un rapport de minorité dit au contraire qu'on n'a fait usage d'aucun moyen d'intimidation et que M. Humble doit garder son siège.

Le rapport de minorité est adopté.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Délégation de Tennessiens auprès du président Johnson.

Opinon du président sur son pouvoir d'intervention dans les Etats.

Débats parlementaires en Georgie.

Les nègres défendant leur éligibilité

Ils font l'exercice militaire dans le comté d'Augusta.

Nouvelles désastreuses pour les Paraguayens.

Nouvelles Européennes.

Liverpool, 29—N. R. A. Curé, négociant notable de cette ville, fortement engagé dans le commerce des coton américain, est mort.

Il est annoncé aujourd'hui que le parlement se réunira le 10 décembre, simplement pour vérifier les pouvoirs des membres et expédier d'autres affaires préliminaires.

Paris, 29—On dit que les troupes françaises seront bientôt rappelées de Rome, et le rapport paraît fondé.

Nouvelles de Washington.

Washington, 29—L'Hon. Jno. C. Barch et le Col. L. C. Beech ont été récemment envoyés comme délégués des conservateurs du Tennessee pour visiter le Président. Barch n'a pu venir, mais il a délégué ses pouvoirs au Col. Daniel Looney qui, avec le Col. Beech a eu une entrevue prolongée avec le Président aujourd'hui. Le Président a référé la délégation aux ordres récentes adressées aux commandants militaires comme limites du Pouvoir Exécutif; mais il leur a donné l'assurance que tout pouvoir autorisé par la Constitution et les lois serait employé pour assurer la liberté du scrutin sans intervention des troupes fédérales ou des troupes d'Etat.

Le Président se fonde sur ce que la constitution prohibe le maintien d'aucune armée permanente dans un Etat et sur ce que l'acte de 1865 débandant et licenciant la milice et les forces de volontaires, est absolu dans le Sud.

Le terrain du président est que le devoir de la milice incombe sur tout citoyen; que c'est une force de citoyens à être appelée de la charrue ou de l'atelier et dont il faut que tout citoyen à un moment donné fasse partie, sans pouvoir y échapper; qu'une armée permanente de troupes payées, à moins qu'elle ne soit appelée et contrôlée par l'autorité fédérale n'est pas en harmonie avec la constitution et les lois. Tout pouvoir du gouvernement sera employé à mettre à bas les armées permanentes de troupes payées dans les Etats.

Le général Beauregard et Mlle Beauregard, sa fille, sont à l'hôtel Willard.

Le général Morgan a eu une conférence avec Evarts et d'autres radicaux aujourd'hui. Rien de définitif n'est connu sur la session de septembre; mais il semble généralement admis qu'il sera trop tard pour avoir le moindre résultat pour l'élection, et il ne paraît pas qu'il y ait d'autres affaires; par conséquent le meeting est improbable.

L'avocat général Evarts a reçu avis qu'un baleau corsaire pour Mudd, Spangler et Arnold a été demandé dans le district sud de la Floride. Rosecrans a visité le Président aujourd'hui.

Le Revenu a reçu aujourd'hui $189,000.

Nouvelles Diverses.

New York, 29—Des avis de Rio Janeiro du 8 courant annoncent que les Paraguayens ont été chassés par la famine de Humaita; ils ont [illegible] intercepté à Gran Chaco, avaient refusé de se rendre. Lopez est serré de près. Les Brésiliens disent croire que la guerre touche heureusement à sa fin.

Atlanta, 28—A la Chambre, le nègre Sims avait la parole pour défendre l'éligibilité de ses collègues nègres. Il était à la convention démocratique de Charleston en 1860, et fut chargé de voir M. Yancey retirer sa délégation car c'était la bordure constituante du grand nuage de la liberté pour l'homme de couleur.

Le plaint d'être au soulevé de la règle des 15 minutes pour la discussion. Le président décide que chaque membre avait un temps illimité, et Sims continue son discours.

Il dit qu'il est appelé il se rallierait contre un pareil peuple. La Georgie n'a jamais dit auparavant: le peuple du Nord nous élève parce que nous sommes citoyens de même sang.

Quand même tous les tribunaux de la Georgie soutiendraient notre expulsion, elle ne tiendra pas. Dieu n'aurait pas laissé le Nord triompher dans la dernière guerre avant que le nègre eût été déclaré citoyen et la décision du chef de justice Yancy, renversée par Dieu.

Simms a présenté la séance et s'est opposé à toute motion d'étendre le temps pour lui donner une chance de Blair et il a parlé jusqu'à l'ajournement.

Turner, autre nègre, parlera après Simms et ainsi de suite, jusqu'à ce que les 27 membres nègres aient présenté une défense séparée. A moins que cela ne soit arrêté par un vote de la Chambre, il faudra nombre de jours pour en finir avec cette affaire.

Augusta, 29.— Pluies lourdes et continues. Elles nuisent au coton.

Les nègres s'arment et s'exercent dans cette section et dans d'autres sections.

Les démocrates faisaient une vigoureuse campagne et paraissent croire avec confiance qu'ils l'emporteront à une grande majorité.

Les nègres sont extrêmement indignés des efforts qui se font maintenant dans la Législature pour expulser les membres nègres qui en font partie.

Leavenworth, 26—700 hommes ont été envoyés à l'ouest du Fort Hays, à la poursuite des Indiens qui avaient ravagé cette section.

Les cannonières suivantes ont été vendues aujourd'hui à l'Arsenal de marine: l'Augusta, Tallahouma et le Don. Elles ont été vendues sans aucune avance.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 29—Descendant, le steamer Bee, avec des barges.

Louisville, 29—La rivière baisse. Temps chaud et orageux avec pluie.

St. Louis, 29—Le fleuve baisse toujours.

Marchés européens.

Liverpool, 29—Vente aujourd'hui, 15,000 balles de coton.

Paris, 29—Bourse. Plus ferme à la clôture. Rentes, 70 90.

Francfort, 29—Bons, actifs à 75 5/8, ce qui est une hausse.

Marchés américains.

Mobile, 29—Coton calme. Vendu aujourd'hui 75 balles Mid. à 28. Reçu 31.

Baltimore, 29—Coton inactif. La farine est en faveur des acheteurs.

New-York, 29—Argent, très facile à 3 et 4. Change, calme. Or, ferme à 144 7/8 à la clôture. Fonds publics, fermes à une légère hausse. Actions, plus faciles à la clôture. Balance à la sous-trésorerie, $92,163,857.

L'état des banques accuse une diminution de $3,465,000 dans les prêts; de $1,819,573 dans les espèces; de $25,000 dans la circulation; de $6,100,759 dans les dépôts et de $3,000,263 dans les légal tenders.

New York, 29—Coton calme et ferme. Vendu aujourd'hui 1,100 balles. Middling 30 1/2.

Savannah, 29—Coton calme et sans variation. Pas de ventes. Reçu 14 balles. Exporté 252 balles.

Charleston, 29—Coton plat. Vendu 1 balle de nouveau coton à 31. Mid. nominal à 28. Reçu 39 balles. Exporté pour le cabotage 260 balles.

Louisville, 29—Vendu 29 boucauts de tabac aux pleins prix. Farine superfine 7.00. Porc 29. Graisse 18 1/2.

St. Louis, 29—Tabac languissant. Farine extra 7 00. Avoine 50 à 55. Porc 29. Bacon 13 1/4. Graisse 18 1/2.

Cincinnati, 29—Farine de famille 9. Maïs et avoine calme et sans changement. Whisky 65. Porc tenu à 29. Graisse 18 1/2. Grocceries calmes et sans changement.

(Dépêches d'hier soir.)

Paris, 29—Bourse plus ferme; rentes 75 85.

Liverpool, 29—Coton ferme.

On croit que le schooner américain Colgate est en sûreté. Il a été hélé devant l'île du Man, lundi. La perte de monde qui avait été rapportée n'est pas confirmée.

Washington, 29—W. W. Worden, sténographe du président, a été promu à la place d'assistant-secrétaire particulier du président. M. Worden est très connu comme le "Data" du Baltimore Sun, le "Cleo" du N. O. Times et le "Wallace" du Richmond Dispatch.

Il est annoncé par les journaux qui reçoivent des rapports de la Maison Blanche que Otis H. Russell a été nommé collecteur du revenu de l'intérieur pour le quatrième district de la Virginie.

Les journaux desservis par la Presse Associée apprendront avec satisfaction que l'assistant-secrétaire particulier répond aux charges de leur agent que Conndy, du Herald, n'a aucune nouvelle de la Maison Blanche.

New York, 29—Argent facile à 3 et 4. Or 144 7/8. Coton calme. Mid. Upl. 30 1/2.

Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu hier soir une malle européenne du 15.

Les journaux de Paris signalent presque unanimement l'enthousiasme qui a présidé à la célébration de la fête du 15 août. L'empereur, dans la veille de Fontainebleau, a passé en revue aux Champs-Elysées et dans le jardin des Tuileries, l'armée de Paris, la garde impériale et les cinquante-deux bataillons de la garde nationale.

L'impératrice et le prince impérial assistaient à cette cérémonie militaire: le prince était [illegible] aux côtés de son père.

Tous les officiers généraux français et étrangers en activité de service, présents à Paris, s'étaient joints au cortège.

Le bruit court, dans les cercles officiels de Paris, que le maréchal Niel prendrait le commandement général de l'armée et ne relèverait que de l'empereur. Ceci serait l'indice de la possibilité d'un conflit.

Le monde politique n'est pas complètement rassuré du reste par des visites réciproques et l'échange de protestations amicales des souverains de l'Europe. Malgré la cordialité apparente des princes régnants, on prononce souvent encore le mot de: guerre. La diplomatie semble à la veille de jouer sa dernière carte: les conflits ne reçoivent aucune solution: toute la question est de savoir qui osera commencer.

On assure que l'Empereur, depuis sa rentrée à Fontainebleau, prête volontiers l'oreille aux conseils de quelques-uns de ses intimes, soutenant que la meilleure des politiques à suivre est la politique libérale; que c'est l'unique moyen de relever le prestige du gouvernement, et de donner à la France une influence légitime qui soit à la hauteur des événements.

Quelques troubles sans gravité ont eu lieu dans le quartier latin, à la suite de la distribution des prix pour le concours général; des arrestations ont eu lieu. Il s'agit de cris séditieux; mais je doute qu'il soit donné suite à cette affaire.

A Paris, les procès de presse ne discontinuent pas. Le 14, M. Henri Rochefort a été condamné à un an de prison et 10,000 francs d'amende; M. Dubuisson, imprimeur de la Lanterne, à deux mois et 2,000 francs d'amende.

On lit dans le Figaro:

"La petite fille et le petit garçon de M. Rochefort ont été le rejoindre à Bruxelles. M. Rochefort attend la solution de son procès pour décider s'il réalisera un projet conçu par lui depuis longtemps d'aller se fixer à Florence.

Les journaux de Belgique nous apprennent que M. Rochefort est en ce moment à Spa.

M. Rochefort a été condamné en vertu de l'article 9 de la loi du 17 mai 1819, qui édicte un emprisonnement qui ne peut être moindre de six mois, ni excéder cinq années, et une amende qui ne peut être au-dessous de 500 fr., ni excéder 10,000 fr.

"Le coupable pourra, en outre, être interdit de tout ou partie des droits mentionnés en l'article 42 du code pénal, pendant un temps égal à celui de l'emprisonnement auquel il aura été condamné. Ce temps courra à compter du jour où le coupable aura subi sa peine."

Le Réveil est saisi pour son dernier numéro. Le Libéral de Seine-et-Oise, est poursuivi également. Le Messager du Sud-Ouest vient d'être condamné à 200 fr. d'amende et aux frais du procès pour un délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement; L'Eclipse a été saisie pour un dessin d'André Gill représentant un melon. L'autorité compétente aurait cru reconnaître dans cette cucurbitacée un personnage considérable et considéré.

Le Moniteur confirme cette nouvelle par une note ainsi conçue:

"La vente sur la voie publique a été retirée au journal l'Eclipse, en raison de la publication d'un dessin obscène qui va donner lieu à une poursuite."

Enfin, MM. de Villemessant et Jules Claretie du Figaro, ont été condamnés chacun à 1,000 fr. d'amende pour diffamation à l'égard du préfet d'Indre et Loire: en outre à 300 francs d'amende pour publication de compte rendu de procès de M. Rochefort contre MM. Blanc et Marchal.

On se souvient que M. Albert Wolff a fait un procès en diffamation devant la sixième chambre, contre les auteurs de certaines brochures, et que le tribunal correctionnel de la Seine, présidé par M. Delesvaux, condamna ces derniers à 1 fr. d'amende.

M. Wolff est parti pour la Belgique, afin de poursuivre devant les tribunaux belges les mêmes personnes, qui avaient publié à Bruxelles les mêmes brochures.

Le tribunal correctionnel de Bruxelles, après avoir entendu les plaidoiries et le réquisitoire de l'organe du ministère public, a remis à l'audience de vendredi prochain pour rendre son jugement.

On s'attend à une sévère condamnation contre l'imprimeur, les auteurs de l'article échappant à l'action de la loi belge, grâce à leur titre de Français. L'honorable organe du ministère public les a énergiquement flétris; il s'est joint à la cause de l'imprimeur, qui a nettement déclaré que jamais il n'avait accepté de les défendre. L'avocat du roi a conclu à 10,000 fr. de dommages-intérêts. [illegible] en demanderait.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

Présidence de M. Delesvaux

Audience du [illegible]

M. Charles Marchal, dit de Bussy, avait porté plainte en diffamation, la première contre MM. de Villemessant et Dubuisson, le premier rédacteur en chef, le second imprimeur du journal le Figaro, la seconde contre MM. Courthelon, Bauer et Serrière, gérant, rédacteur et imprimeur du journal l'Evènement; la troisième, contre M. de Coëtlogon, auteur d'une brochure intitulée Charles Marchal dit de Bussy, et Vuitelain, imprimeur.

Ces trois affaires ont été appelées à l'audience d'avant hier. MM. de Villemessant et Serrière n'étaient pas présents; défaut a été donné contre eux.

Le tribunal, après avoir entendu les explications du plaignant, Me Cléry pour l'Evènement, et les réquisitions de M. l'avocat impérial Blain des Cormiers a rendu trois jugements dont le premier condamne M. de Villemessant et Dubuisson chacun à 1 fr. d'amende, 1 fr. de dommages intérêts et aux dépens; le second renvoie MM. Bauer, Courthelon et Serrière des fins de la plainte en condamnant M. Marchal aux dépens; et le troisième condamne MM. de Coëtlogon et Voitelain chacun à 1 franc d'amende: fixe à deux années la contrainte par corps et la durée de la contrainte par corps; les condamne à payer à Marchal des dommages-intérêts à fixer par état, et les condamne aux dépens.

A la même audience, M. Dubuisson, imprimeur, s'est porté opposant à un jugement du 13 juillet dernier, qui l'avait condamné, par défaut, comme coupable complice d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, à 500 francs d'amende.

Le tribunal a maintenu son jugement, en réduisant néanmoins la peine prononcée contre M. Dubuisson à une simple amende de 500 fr.

— Le bruit, — dit la Patrie, — courait hier que le préfet de la Seine avait failli être assassiné. Voici les renseignements qui nous sont parvenus à ce sujet.

Un homme ayant l'apparence d'un ouvrier se présenta à l'Hôtel-de-Ville et demanda à voir immédiatement M. Haussmann, auquel il a, dit-il, une communication très importante à faire et qu'il ne veut dire qu'à lui même. L'employé auquel il s'adresse lui répond que M. Haussmann n'est pas à la Préfecture, et, sur l'insistance de l'individu, cet employé ajoute qu'il est plus facile de parler au préfet en allant le trouver à sa maison de campagne au bois de Boulogne.

L'individu remercie et s'éloigne.

C'était un nommé Georges-Marie Thénault, cantonnier révoqué, demeurant dans un garni de la rue Saint-Didier.

Le soir, à six heures, rôdant autour de la maison de campagne de M. Haussmann, il attira l'attention de quelques domestiques qui, de loin, le voient tirer de sa poche un long poignard et en essayer la pointe sur un tonneau d'arrosage.

Quelques instants après, Thénault, arrêté, avouait qu'il avait le projet de poignarder M. Haussmann. Pourquoi? Il n'a pas voulu le dire. Il a été envoyé à la Préfecture de police. Une information judiciaire est ouverte.

— Le parlement italien s'est ajourné après avoir adopté la convention des tabacs. Dans le cours de la discussion relativement à cette affaire, le chef du cabinet italien, M. Menabréa, a prononcé les paroles suivantes sur les éventualités politiques:

Nous avons parlé comme s'il n'y avait aucun nuage à l'horizon. (Mouvement d'attention) Regardons au delà de cette enceinte. Qui vous dira ce qu'on peut se produire en une année? J'espère dans la paix, mais on en parle trop: je voudrais qu'on en parlât moins. Si nous sommes pris au dépourvu, que ferons-nous dans le cas d'une éventualité? Je ne veux pas dire qu'il y ait des menaces, mais je demande que l'Italie se trouve prête à tout événement.

Cet argument n'a pas été le moins décisif, pour enlever le vote qui a ratifié le programme financier du ministère.

Citons aussi un article de la Lombardia, de Milan, intitulé "Les deux alliances," et consacré à démontrer que la vraie politique de l'Italie est de louvoyer entre la Prusse et la France, en se tenant à égale distance de l'une et de l'autre.

La Lombardia nous paraît avoir besoin de relire certaine fable de La Fontaine.

On ne parle plus que de congrès révolutionnaire de Génes, mais, par contre, il se prépare à Lugano une prochaine réunion, à laquelle prendraient part Mazzini, Garibaldi, Kossuth et Langiewicz. On va même jusqu'à prétendre que Victor Hugo fera partie du congrès.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 29 août.

Le marché monétaire est dans le même état qu'hier. Les billets de premier ordre ne s'offrent qu'en très petit nombre. Le taux de l'intérêt dans les rues, est de 10 à 12 p% au le No 1 à courte échéance et 1 à 1½ par mois le No 2. Le papier hypothécaire est à 10 à 12 par an le No 1 et 12 à 15 le No 2. Les banques escomptent volontiers les bons billets de leurs clients.

L'or a ouvert à 143⅞ à 144 contre 144 7/8 à New York, et, après une demande presque nulle, a clos aux taux d'ouverture. On a vendu $7000 (2000 et 5000) à 103¾, $1700, $5000 et $10,000 à 144, $5000 à 144⅛. Nous n'avons aucune vente d'argent à mentionner. Les demi-piastres américaines sont cotées à 135 ¾ à 136 ¾ et les piastres mexicaines à 147 ¼ à 148.

Le change étranger a été fort peu recherché. Les ventes de sterling comprennent 2000 traites connaissements à 156¾ et 1000 livres de banque à 109⅜ en or. Dans le change sur France, 60,000 francs de banquiers ont changé de mains à 3 60. Le sterling peut être coté à 156 à 158½ et 159 le change de banque et 156½ à 157¼ le connaissement No 1 et clear. Le change sur France, à 3 60 à 3 58 ¾ le premier et 3 63¾ à 3 61¼ le second.

Le change américain, a été presque entièrement négligé. Les banques ont tiré sur New York à ⅛ de prime, mais n'ont presque pas tiré. Les ventes de change de commerce sont: $5000 et $10,000 sur New York, à ⅛, à ¼ de prime et $25,000 (5000 et 20,000) à 3/16.

Il ne s'est vendu ni actions ni bons.

Les billets de la ville n'ont guère varié. On a vendu $13,000 (1000, 200 et 10,000) à 34¼ d'escompte et $2000 en deux sommes égales à 34 ¼. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 36 d'escompte et vendu à 34 à 34½.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 28 août 1868

COTON—Il n'y a eu que peu ou point de mouvement sur ce marché aujourd'hui. En effet l'approvisionnement offert est trop exigu pour engager les acheteurs à s'avancer. Les ventes rapportées n'ont embrassé que 15 balles. Le coton de la nouvelle récolte est tenu à 27 à 27 ½c pour le low middling et 28 à 28½ c pour le middling. Les détenteurs demandent 27½ à —c pour le low middling vieux, et — à 28 c pour le middling do; mais d'autres refusent d'accepter ces prix. Les acheteurs en offrent ½ c de moins.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles	1595	
Reçu aujourd'hui	170	
" précédemment	660201	
Cotons avariés, épars, &c, &c.	8019	
		668393
		683649
Expédié aujourd'hui	489	
précédemment	681204	681693
Stock en mains		1956

FRET—Le marché est toujours extrêmement calme. Quant à ce qui regarde les ports étrangers, il n'y a en ce moment qu'un seul navire à destination du Havre et un vapeur pour Liverpool et les offres sont peu de chose. Dans le cabotage les vapeurs réguliers obtiennent de faibles chargements, mais il ne se fait rien sur les voiliers qui font le même trajet. Coton sur vapeurs pour New York ⅛ c la livre farine pour New York 50 à 60 c le baril, tabac do $7 à $7 50 le bd, porc et bœuf à do $1 le bl mais pour New York et Boston, 15 à — cts le boisseau. Coton pour Liverpool 9 1/6 d, tabac 40 s le boucaut, farine do do 3 s 6d le baril. Sur voiliers les taux du coton pour le Havre sont: ⅛ la livre, $12 le boucaut de tabac.

TABAC—Depuis notre revue de mercredi il n'a régné qu'un faible degré d'animation sur le marché au tabac. Les ventes ont embrassé 80 boucauts, dont 22 à 11 c la livre, 8 à 13⅛ c, 38 et 10 à 15⅛, 6 à 17 1/8 cts. 2 à 18 cts et 20 c la livre. L'assortiment à vendre—lequel est en ce moment entre les mains des facteurs—est faible. Les renforts reçus durant la semaine ont formé un montant de 48 boucauts; exporté 283 boucauts—dont 251 pour N York et 29 pour Bordeaux—Total des renforts reçus depuis le 1er septembre 1867, 15281 boucauts. Total des exportations dans le même laps de temps, 15852—Stock en mains au 1er septembre 1867, 3191 boucauts. Nous cotons:

Léger—Refused, 7 à 9, Common Leaf 9 à 10, Medium, 10½ à 12, bon 14 à 15, fin, 15 à 17, Choice selections, 18 à 20; fin pour capes, 22 ½ à 30.

Lourd—Refused, 9 à 10 c Common leaf, 10 à 12; medium, 12 à 13c, good, 15 à 16 c, fine 18 à 22 c; choice selections 19 à 22, Capes belles — —.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Depuis notre revue d'hier le vapeur Commonwealth de St Louis est arrivé ici.

FARINE—Le marché a été calme aujourd'hui. Les seules transactions rapportées ont embrassé 300 et 200 barils de triple extra de choix à des conditions privées, 300 de triple à $1050, 100 de choix à $11 50 et 50 de superfine à $7 le baril. Le marché est encore trop incertain pour permettre l'établissement de cotes.

MAIS—Le marché est toujours calme. 850 sacs se sont vendus comme suit: 200 et 275 de jaune et de blanc mélangés, 100 de blanc à $1 10 et 211 de jaune et de blanc mélangé à $1 07 ½ le boisseau.

AVOINE—L'avoine est stable, 150 et 160 sacs vendus à 60 c le boisseau.

SON—100 sacs ont changé de mains à $1 10 les cent livres et 60 sacs pour l'usage à bord de navires à $1 50.

FOIN—Le marché est calme et les prix déclinent. 50 et 100 balle de foin de choix de Ouest vendues à $26 et 22 de St Louis à $24 le tonneau.

PORC—Calme et sans changement. Le mess en lots ronds est coté à $30 50 le baril.

BACON—5 barriques de côtes clear ribbed se sont vendues à 17 ¾ c la livre. Les épaules sont cotées à 14 à 14 ¼ c, les cotés désossées 17⅞ à 18 c la livre.

SAINDOUX—Le saindoux en barillet est rare, la qualité de choix est cotée à 22¼ c la livre, tandis qu'en tinettes on tierçons se vend en détail à 19¼ à 19½ c la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—La dernière vente de lots ronds a eu lieu à 24½ c la yarde. L'article en rouleaux se vend en détail à 33⅛ cts la yard, et en balles 25 cts.

BEURRE—L'article est en bonne demande à 44 à 47 cts la livre de Goshen de choix et 40 à 43 c pour le bon beurre de l'Ouest. L'article de l'Ouest est coté à 20 à 30 c la livre.

FROMAGE—Le fromage est calme à 20 cts pour le Northern cream, 16 à 15 c la livre de skim et 16 à 18 c pour le Western Reserve et Factory.

SEL—La demande est meilleure. Nous cotons encore l'article comme suit: $2 40 à $2 45 le sac de Liverpool gros et fin pris en magasin; à $2 55 à $2 60 en magasin. Le sel des Iles Turques vaut 50 à 60 cts le boisseau. Un chargement flottant, et qui avait été offert a été changé de mains à des prix meilleurs.

DOUVES ET BOUSOLONS—Les douves sont cotées à [illegible] et celles du Canada $2 50 le boisseau. Le bouilon est calme à 45 à 45 c la livre.

BANDES DE FER POUR L'EMBALLAGE—L'article est coté à [illegible] c la livre et se vend en détail, [illegible] c.

PROVISIONS NAVALES—La résine est calme à $3 le baril de la pale No 1, $2 50 pour le No 2 et $2 25 pour la commune. Le goudron est ferme à $2 25 pour les barils de 18 à 20 gallons. Brai du Sud est coté à $3 le baril. L'esprit de térébenthine est calme, mais ferme à 40 c le gallon.

FARINE DE MAIS—Calme à $4 75 le baril de farine séchée au four.

WHISKY—Le whisky de l'Ouest est coté à $1 15 à $1 25 le gallon.

PEAUX—Le marché est calme et déchissants. Nous cotons les peaux vertes, provenant des abattoirs de la ville 13¼ à 13½ c la livre, de veau $1 à $1 25 chaque, do salées à sec 10 à 18 c, do dry flint, du pays 17 à 19 c, do préparées au Texas 18 à 19 cts, do sèches Mexicaines 21 à 21 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 30 août 1868.

Arrivé hier—301 boeufs du Texas, 136 veaux et veaux d'un an [illegible]

Vendu—264 boeufs du Texas, 94 veaux et veaux d'un an [illegible]

[illegible]

Boeufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	$ [illegible]	[illegible]
Do 2me do do	[illegible]	[illegible]
Do 3me do do	[illegible]	[illegible]
Boeufs du Texas, 1ère do do	[illegible]	[illegible]
Do 2me do do	[illegible]	[illegible]
Do 3me do do	[illegible]	[illegible]
Do do nourris au mais, par livre net	[illegible]	[illegible]
Cochons, par livre, gr.	— 11 à	— 12½
Moutons, 1ère qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Do 2me do	[illegible]	[illegible]
Do 3me do	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	[illegible]
Do Jeune qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux d'un an, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux de lait, par tête	[illegible]	[illegible]
Chèvres, par tête	[illegible]	[illegible]

MARIÉS, le 22 courant, à l'Archevêché, par le Révérend Père Raymond, M. ADRIEN COMBE, de Genève (Suisse) à Mme Vve WINGATE LINCOLN, de la Nouvelle-Orléans. Pas de cartes.

Décédée, le 29 août, à Liverpool, CORINNE QUENTELL, agée de 28 ans, fille ainée de Mathilde et de J. Aristide Baquie.

Décédé hier soir à dix heures, à l'âge de 8 mois, DANIEL COURREGE, fils de Jean Courrège et de Amélia Loos. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce soir, à quatre heures et demie. Le convoi partira de la rue Rousseau, No. 177.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ U∴

La Resp∴ Log∴ Los Amigos del orden No. 5 se reunirán hoy a las cuatro de la tarde, en el local de la Perseverancia No. 4, para acompañar los restos mortales de JOSÉ PARIS, a su ultima morada. Hijo adoptivo de esta Resp∴ Log∴

Nueva-Orleans, 29 del Agosto de 1868.
Por orden del Resp∴ Mtro∴
CAYETANO PAZ COUTO,
Secretario.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré JEUDI, 3 septembre, à 6 heures et demie du matin, dans l'église Ste Anne, rue St Philippe, entre Rampart et Prieur, pour le repos de l'âme de feue dame ALEXANDRINE DELRIEU. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister, sans autres invitations.
30août—6f

$100,000

DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché,

AU BUREAU DE CHANGE

De J. BRETTE,

6......RUE ST-CHARLES......6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 HEURES du matin à 9 HEURES du soir. 26juin—2mPP

Club des Innocents.

A UNE réunion du Club des Innocents, les messieurs dont les noms suivent ont été à l'unanimité élus membres honoraires:

Moses Greenwood, Esq.	Hon. J. O Landry.
Chs Parange, Esq.	J B Sparicio, Esq.
E B Musgrove, Esq.	L E Marchand, Esq.
Gillespie Grande, Esq.	D Michel, Esq.
Dr Marmillion,	H Peychaud, Esq.
Dr Heard,	W B Schmidt, Esq.
Gustave Creast, Esq.	Chs Delassus, Esq.
Leo Gudebaux, Esq.	J J Libano, Esq.
Meyer Godchaux, Esq.	Leon Queyrouze, Esq.
A Contaria, Esq.	Alfred Boullgny, Esq.
L C Milloudon, Esq.	George Clark, Esq.
F F Lavillebeuvre, Esq.	S S Harrison, Esq.
J Lavillebeuvre, Esq.	Francis Mooney, Esq.
Wm Gasquet, Esq.	John Bietry, Esq.
Raphael Beltran, Esq.	Ant. Bonnat, Esq.
Theodore Moreau, Esq.	Art. Bolin, Esq.
C W Cammack, Esq.	A W Merriam, Esq.
Glendy Burke, Esq.	J M C awford, Esq.
W Slocumb, Esq.	W H Letchford, Esq.
Alfred Roussel, Esq.	W H Letchford, Esq.
J B Pignio, Esq.	M Musson, Esq.
John Hawkins, Esq.	John Sch..., Esq.
Joseph Santini, Esq.	A Cannolotti, Esq.
Thos. Griswold, Esq.	E A Tyler, Esq.
A Rochereau, Esq.	W F Harper, Esq.
Adam Thomson, Esq.	U Bassetti, Esq.
R Sharer, Esq.	J B Anscimo, Esq.
	Hon. E la Sère

30août—1 Jno. H. SERNOS, secrétaire.

BONNE OCCASION.

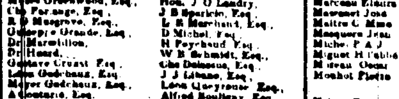

A VENDRE, une charrette à déménagements et un fort cheval—le tout $150. S'adresser rue Dauphine, [illegible], près la rue Anouvet, 3ème District. 30août—3f

Externat pour les Enfants des Deux sexes.

Dirigé par Mlle C. CHAPUIS,

Rue Royale, No. 128, entre les rues Toulouse et St-Louis. (vis-à-vis l'établissement Moreau.)

MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général que la réouverture de son école est fixée au 1er septembre. Le local est spacieux et bien aéré et une vaste cour permet de réserver un endroit séparé pour les récréations aux enfants de l'un et l'autre sexe. L'anglais, le français et la musique y sont enseignés avec le plus grand soin et à des prix modérés et en rapport avec le degré d'avancement de chaque élève. Mlle CHAPUIS remercie les familles du bienveillant patronage qu'elles ont accordé jusqu'à présent et sollicite la continuation de leur confiance. 30 août—1ms

Louisiana State Seminary.

QUELQUES personnes, dans différentes parties de l'Etat, croyant, à tort, qu'il ne sera pas permis à cette institution de s'ouvrir au commencement de la session prochaine, je suis autorisé à annoncer au public que la réouverture aura lieu le 7 septembre, sous les officiers et les professeurs actuels, et, que s'il y avait des changements à faire, ce ne seraient que ceux qu'exigeraient les véritables intérêts de l'établissement.

Les personnes qui désireront l'encourager ne doivent pas hésiter à y envoyer leurs fils au commencement de la session. Elles peuvent avoir la certitude que leurs désirs et leurs intérêts y seront respectés. Un corps de treize professeurs attend le moment d'entreprendre avec zèle et honneur l'éducation de la jeunesse de la Louisiane et la Providence ayant accordé des récoltes abondantes aux planteurs, tout porte à croire que le "Louisiana State Seminary" sera plus prospère que jamais.

D. F. BOYD, Surintendant.
Louisiana State Seminary, 25 août 1868.
30 août—3f

Dr. D. DURAC,

De la Faculté de Montpellier,

Et de la Nouvelle-Orléans.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'ayant quitté la paroisse Lafourche, où il pratiquait depuis quinze ans, il vient de s'établir à la Nouvelle-Orléans. Il a ouvert un cabinet de consultation à l'angle des rues Dumaine et Bourgogne. CONSULTATIONS de 11 heures A. M. à 2 heures P. M., tous les jours le dimanche excepté. CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES PAUVRES le dimanche, de midi à 3 heures. 9aout—1m

Avis.

LE navire JOHN H. KENNEDY, capitaine Soliman, venant de Bordeaux, est en débarquement dans le Deuxième District.

Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises, sur la Levée.

Les marchandises, dont les permis n'auront pas été retirés, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires.

C. CAVAROC.
No 5, Passage de la Bourse.
9aout—3f

EN débarquement du navire John H. Kennedy, et à vendre par le soussigné—

120 barriques vin rouge Cru de Clairac.
32 " " blanc Château de Cursan.
250 barils " "
2550 caisses " rouge St-Julien.
40 barriques " Côtes de B urg.
150 caisses " Ste Eulalie.
50 paniers champagne J. Roussillon & Cie.
25 demi-barriques Montferrand F S
9aout—3f C. CAVAROC.

Avis Important

AUX CHEFS DE FAMILLE, AUX RESTAURATEURS ET AUTRES.

ILS peuvent faire mettre leurs vieux cafetières à neuf à l'établissement de McLAUGHLIN, No 691 de la rue des Magasins coin Prieur, etc. McLaughlin fait aussi des cadres unis et ornés sur commande. S'adresser à la boîte 1,833 du Bureau de la Poste. Les personnes qui voudront transformer leurs anciens cadres en cadres imitation bois de rose n'ont qu'à s'adresser à M. M. Laughlin. 30 août—1f

Marchandises sèches. Marchandises sèches

Nouveaux arrivages de Marchandises sèches à bon marché au magasin de

REIMAN & FRIEDLANDER,

(Ancien magasin M. Reiman.)

138............Rue du Canal............138

(Coin Baronne.)

La campagne d'automne brillamment

Quartier-Général des achats d'encan de New-York. Nos conditions sont: Comptant! Crédit pour le Crédit.

ALPACAS François, 30 et 35 cents, valant 50 et 75 cents. [illegible]

[illegible]

Souvenez-vous du magasin de REIMAN & FRIEDLANDER.
30août—3f Rue du Canal No 138

A Louer.

A LOUER deux écuries—une de 24 places et une de 26—situées au coin des rues Champs-Elysées et Victor Saint Denis.

On louerait aussi des chambres et des cuisines. Le tout serait loué à bon marché à des personnes fournissant de bonnes sécurités. 30août—3f

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.

E. ST-MARTIN, vice-prés. F. LABARRE, Trésorier. C. W. CULBERTSON trés. L. L. DUPEIRE, sec.

Comité Exécutif.

JOS. ELLISON, président ex-officio.

M. GARDNER, E. L. JEWELL, J. LETTEN, W. F. HARPER, W. F. RILEY, R. C. BORD.

Comité de Finance.

JOS. ELLISON, président ex-officio.

O. DUPEIRE, ARCH MITCHELL, M W CLONEY, J A ZACHARIE, A. TALBOT, W. LOCKWOOD, N A LAMBIAS, JAS. LULLIA, JOHN HAAS. W. F. DUNHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.

E. ST-MARTIN Présid. J. B. BERNOS, avocat du c. W. L. MURPHY, A. SAMBOLA, J. DELANEY, J. H. HUCKINS.
9aout—3f

FRUITS NOUVEAUX.

EN débarquement du navire J. H. Kennedy, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés—

371 caisses cerises à l'eau de vie.
20 do fruits do
20 do abricots do
20 do do au jus.
20 do fraises do

Ver MAIGNAN & F. LABORDE, 44 & 46 rue Bienville, entre Chartres et Levee.
29août—

W. DAUPHIN,

150, Rue du Canal,

Vient de recevoir

150 CAISSES DE PAILLE,

dernières nouveautés

PAILLE D'ITALIE ET ANGLAISE.

CHAPEAUX pour dames et fillettes, paille de riz et glacé.

AUSSI

Un superbe assortiment de CREPES et TULLES illusions, DENTELLES blondes, couleur assorties, DIADEMES et cols, Un choix de RUBANS, CORDELIERES et GARNITURES.

W. DAUPHIN,
150, rue du CANAL.
Maison de gros, 66, rue de la DOUANE.
9juillet—D—1P

Liste des Lettres

Restant au bureau de la Poste, le 30 août.

A

Alexandre y Battide Alvarez Frank		Agnan Mary
Andersen & Co		

B

Bailly	Bauble Jaque	Basset A Mlle
Batisse Joe	Batalle Jacques	Braquet Francois
Bavou Alfred	Breton Auguste	Breed Mariano
Berto, forgeron	Beaurant P. O	Brasse Che
Bruyer	Bookisque Mr Ve	Boutroux V
Boutroux Mr Vve	Border Luc	Bordes Pierre
Bourg Desiré	Bodel A Mme	Bordelon G
Boulanger A	Bonnecase	Barthe Louis
Brantall H	Brunet E H	

C

Castromen José M	Capdevielle J B	Canadavant A Dr
Charbonnet J N	Carneaux H L	Calfut Louis
Cassuave P	Cardenas & Or	Cipriani Lorenzo
Courtade Mr Vve	Costa A & Co	Corbeau Elie

D

David Paul	Davezs B	Daiser Auguste
Despacha	Deloach W W	DeRoure E V Mme
Desmond A J	Debenparte Lucey	DeMonreil L A
DeOerre Fleury	Drouï J G	DeFlecher
De Gautie Victor	Dinning J B Mme	Dijjeoleau
Dicaux Celestin	Desvoeilles CPR	Dorfan Jean P
Dupuy Jean	Dabos Amélie Vve	Durand A M
Dufrêne P	Durapaire Mme	Dethil François
Duprat Pierre	Duplessi che	

E

Estében Paul	Erimane Mme	

F

Favre Antoine	Fratelli L M Mme	Paisseau C
Ferran F Mme	Frèche Louis	Fayol Gustave
Fournier J Mme	Fortier St V	Fiouville F D

G

Gardey Joe	Gally A	Gimeres Henry
Geneli L A	Giovanni A	Giglio Antonio
Gousset Amb	Guibhard Virginie	Guzman F L
Guydroy Joe	Gullon Joe	Gulatinel Mme

H

Harpein Delaste	Hubert Mme	

J

Jolissaint L	Julie Louis	

L

Labatut Gabriel	Larroque Joe	Lalaire L E
Lafourcade A	Landry J A	La lance L Mme
Lafrenière B	Larrieu A Prevost	Lafon J
Lautier A Mme	Lacroux John	Lavigne Marie
Labou Hippolyte	Lacour Pierre	LeBlanc A
Lebert Victor	LeBlanc Edm.	LeBlanc M Mme Vve
Lechance A	Levrou Elise	Le Goaré A J
Louis Thomas	Lopez Hipolyte	

M

Marceau Eléura	Masouva Guil.	Mathé Breu
Maumet José	Martinez Manuel	Mesh, r Ste-Anne
Maitre C Mme	Mascaro J B	Mary L V
Masquere Jean	Mattan François	Merall Edouard
Miche P A J	Manzolaire C M	
Miguet H l'abbé	Molmes Franc	Monnier J Mme
Mireau Oscar	Moralt Mme	Mouton L
Monhot Pierre	Monte Mme Vve	

N

Nairne George	Nogrit A	Nelsones A

P

Pavy Alfred	Pecou et Sim	Perrilon Chas
Paring Jacob	Pronst F	Perez Justin
Petrollet Chas	Pelegrin Marie	Pinotte F Mme
Pfeou O L Sis	Picard Henry	Post Geo
Pony	Pompon Pierre	Poulet Paul
Puissegur P	Prudhomme Noyet	

Q

Quinsarro N		

R

Rames C R	Racurt Louis	Ricau F
Riepo Juan	Riou Lavenia	Rovera Raymond
Roach F	Roach Fimothée	Rouzahe Pierre
Roubien S Mme		

S

St Ange Joe	Segory Chas	Saunier J B Dr
Segue Oy Ochoa	Serrebouler Jean	Sorelo Antonio
Senlet Théo	Sulguiet E	Sourdon G

T

Tallude C G H	Tulliart Louie	Tardes J & J
Théodoria	Texier D E	Thierry D E
Tyrral W Mme	Triouu Elisabeth	Torti Aquino

V

Zunse Toreat	Verret M	Virat A Mme

WM. M. SMALLWOOD,
Agissant Maître de Post du [illegible]

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 2[illegible]aout—1an

Ecole Commerciale et Classique,

POUR EXTERNES ET INTERNES.

Angle des rues Conti et Dauphine.

A. V. ROMAIN,

DIRECTEUR.

LA rentrée des classes est fixée au lundi 7 septembre.

Le Directeur espère que la ponctualité des élèves à se présenter à l'école, le jour sus-nommé, lui permettra de procéder sans retard à l'organisation des classes et à l'ouverture des cours.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur,
28aout—9

ECOLE ST-JOSEPH,

Près l'angle des rues Commune et Marais, à la Nlle-Orléans (Lne.)

LA réouverture de cette Ecole, de paroisse, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes aura lieu le MARDI, 1er SEPTEMBRE 1868.

Le succès remarquable de cette institution, le nombre toujours croissant de ses élèves et la confiance publique dont elle a été honorée, surtout à la dernière session, la recommandent à l'attention des parents.

Les classes.

Les classes sont divisées comme suit:

Classes primaires, classes intermédiaires et classe commerciale.

Classes primaires.

Instruction religieuse, épellation, lecture, écriture, vocalisation, premières notions d'arithmétique, géographie, lecture française et musique vocale.

Classes intermédiaires.

Orthographe, lecture, écriture, exercices d'élocution, grammaire anglaise, géographie, histoire, arithmétique, (mentale et écrite) grammaire française et musique vocale.

Classe commerciale.

Rhétorique, littérature anglaise, philosophie, logique, histoire (ancienne et moderne) hautes mathématiques—algèbre géométrie, trigonométrie—formules de commerce, correspondance, écriture et tenue des livres au complet.

Règles générales.

1—A la fin du cours de commerce, il sera décerné des diplômes à ceux qui, après examen, se seront montrés dignes de cette distinction.

2—Trente des élèves les plus distingués seront choisis pour composer un corps de musiciens à instruments en cuivre. On devra payer, à cet effet, les services de deux des meilleurs professeurs.

3—Chaque élève subira un examen à son entrée à l'école et sera classé suivant ses connaissances.

4—Les jeunes gens qui ont l'intention de suivre la classe de commerce feraient bien de faire savoir le plus tôt possible au Directeur, car le nombre d'élèves y sera limité.

5—L'exactitude, le bon ordre dans les classes et la méthode dans les études sont si importants qu'on ne négligera rien pour y habituer les élèves.

Prix par mois—Paiement d'avance.

Classes primaires	$1 00
Classes intermédiaires	2 00
Classe de commerce	3 00
Leçons spéciales dans la science des comptes	5 00

Heures de classe: De 8 heures du matin à midi et de midi trois quarts à 3 heures de l'après-midi.

Pour plus de détails s'adresser à l'école ou au Rév. T. J. Smith, pasteur de l'église St Joseph, rue de la Commune, en face de l'Hôpital de Charité.

FRERE JUSTINIEN, Directeur.
23aout—2[illegible]sept

Université de la Louisiane.

DEPARTEMENT MEDICAL.

FACULTÉ.

A. H. CENAS, D. M., Prof. Em. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., (ci-devant de l'Université de Nashville) Prof. pro tem de Chimie.
W. C. NICHOLS D. M. & C. J. BECKHAM, D. M., démonstrateur d'anatomie.

La trente unième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. Des lectures préliminaires auront lieu tous les jours à l'Hôpital de Charité à partir du 16 octobre. Les professeurs cliniques de l'Hôpital sont [illegible]. Une salle de pratique est attachée à chaque chaire de professeur. Les étudiants pourront y observer les malades [illegible].

Les membres de la Faculté sont médecins et chirurgiens de l'Hôpital de Charité et instruisent les élèves chaque jour au chevet des malades.

Prix: Pour tous les cours, $140; matricule $5, anatomie pratique $10, grade, $30, Paiement d'avance. Pour plus de détails, s'adresser à

T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen.
11 aout—3m—MJD

Ouverture du Collège Commercial et Classique,

Rue du Quartier 135, entre Bourgogne et Rampart.

CET nouveau Collège sera ouvert le 1er septembre [illegible] élèves externes et internes.

[illegible]

EDW. C. HAYDEL, C. BLETON.
21aout—27 20

INSTITUT ST-VINCENT.

CET Institut dirigé par les Frères Chrétiens et situé sur l'Avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Camp, rouvrira le lundi, 31 août.

Les parents qui désirent tenir donner à leurs enfants une éducation solide et chrétienne et profiter des avantages offerts par cet établissement [illegible].

[illegible]

Classe préparatoire, par mois.........
intermédiaire, " ....
supérieure, " ....

Pour les détails, s'adresser à l'Institut.

Les personnes qui ne pourront se rendre à l'Institut, sont priées de s'adresser à [illegible].

[illegible]

Collège de la Louisiane.

LA reprise de classes au COLLEGE DE LA LOUISIANE aura lieu le MARDI prochain, 1er septembre. Les professeurs qui se sont retirés de l'établissement, durant les vacances, seront remplacés par des professeurs d'une capacité reconnue. L'établissement continuera d'être placé sous la conduite de son directeur.

J. CHOPPIN, Directeur.

INSTITUT D'ORLEANS

Pensionnat et Externat DE DEMOISELLES

Dirigé par Mme FARNET

99......... Rue Toulouse .... 99.

LA session régulière commencera Mardi 1er septembre. Les cours se font en anglais et en français. La musique est l'objet d'une GRANDE ATTENTION.
23aout—1m

REOUVERTURE DE L'INSTITUT ST-CHARLES.

LE pensionnat de l'Institut St-Charles rouvrira ses classes le 1er septembre. Pour renseignements et prospectus, s'adresser au local du pensionnat, No 104 et 106 rue Bourbon en face de l'Opéra. 25aout—1m

Institution St-Joseph.

LE soussigné ouvrira, vers la fin de ce mois, à l'angle des rues St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St Joseph, une école à l'usage des garçons [illegible]. Classes du soir de 6 à 9 heures. S'adresser au soussigné, rue St-Philippe, No. 228, après une heure de l'après-midi.
19aout—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

INSTITUTION DERON,

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.

No. 262, Esplanade, encoignure Prieur.

Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 aout—6m

Collège Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 34,

Coin Gravier, Nouvelle-Orléans.

(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M. auteur [illegible], et R. B. MONTGOMERY, professeur du Collège [illegible]. Cours commercial complet. [illegible]

[illegible] 14 aout—1P

INSTITUTION CARNATZ,

257, au coin des rues Prytania et Première.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre [illegible]. Pour les conditions et les détails, s'adresser à l'institution.
12aout—6m

Externat pour jeunes Enfants.

MADAME MORRISON a l'honneur d'informer les familles qu'elle ouvrira un EXTERNAT pour jeunes enfants des deux sexes lundi 17 août courant, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Rampart.

Références: MM. AUGUSTE MONTREUIL et J. A. MAYBIN.
9 aout—1m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN,

PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)

Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat.

Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.

La Passe Christian étant reconnue depuis de longues années comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été par la bonne société de la Nouvelle-Orléans et du Sud, il est superflu de s'étendre sur la bonté du site et la salubrité de cette localité.

Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs collèges du pays.

Les termes doivent être invariablement payés d'avance.

La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois). $165.

Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et en entrant au collège, $10.

La musique et le dessin se paient séparément.

Un dépôt de $10 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé.

Pour plus amples détails, s'adresser à l'Archevêché de Ste Marie, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans, ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.)
7 aout—6m

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

Sous la direction de Mme CENAS

à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 7aout—2m

M ALBERT FARRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FARRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.
19juillet—1P

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky

POUR LE 29 AOUT — CLASSE 371.

Plan de Police.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
8	60	46	16	59	47	20	62	41	4	15	25	32

Le soussigné donne les renseignements et paie tous les paiements de toutes les loteries légalisées.

C. T. HOWARD,
Marchand de billets de loterie
Au coin des rues Camp et Commune

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendues primes gagnées, ni de listes inintelligibles, ni des noms des personnes qui gagnent.
26 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,

Au profit de l'Asile des orphelins de maçons

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 29 AOUT.

No 464.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
39	70	1	48	66	29	33	10	44	36	53	9	54

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans l'"Appeal" de Memphis, le "Constitutionaliste" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, l'"Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels respectifs d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.
13 mai—1m DAVE C. JOHNSTON, Agent.

Quartier-Général des BLAIR KNIGHTS,

Encoignure Commune et Allée des Variétés.

LES officiers de ce Club voudront bien assister à une assemblée qui aura lieu à leur Quartier-Général, DIMANCHE, 30 du courant, à midi.

Par ordre de HARRY T. HAYS, Président.
29aout—2

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

MESSIEURS les Sociétaires sont prévenus que l'Assemblée Générale trimestrielle aura lieu DIMANCHE prochain 30 du courant, à 4½ heures précises, à l'Asile de la Société.

Par ordre du Président.
27 aout—4f A. BARRIER, Secrétaire.

AVIS.

A l'occasion de la procession de samedi, le STEAMER MINNOW remettra son voyage pour la Grande Isle, de samedi au dimanche 30 courant, à 8 heures du matin. 29aout—2f

INSTITUTIONS.

INSTITUTION DUREL,

Pensionnat et Externat pour les jeunes gens.

Angle des rues Ursulines et St. Claude.

Réouverture des classes, MARDI 1er septembre. 23aout—6 sept

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES.

Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR..................Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école des moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais et des autres branches [illegible].

Le département primaire [illegible].

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr au local de l'Institution, où on pourra se procurer le prospectus de l'établissement.
15 aout—3m du 153.

COLLEGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON,

Rue du Canal, No 209.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classes du jour, de 9 heures à 3. Classes pour les garçons, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le latin et le grec, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances utiles.
15aout—1m.1P

Collége Jefferson Ste-Marie,

Paroisse St Jacques, Lne.

LA session prochaine de ce collège commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent ont à cœur de ne rien négliger pour la solide éducation chrétienne et pour l'instruction des élèves.

PRIX—payable d'avance—$115 par terme.

Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. Fourcine et Cie, rue Natchez, Nlle-Orléans.
19 aout—2m D M J

REVUE ANNUELLE DU PRICE CURRENT.

LUNDI, 31 août, nous publierons, comme nous le faisons depuis longtemps, notre revue annuelle du commerce de la Nlle-Orléans, en vente le bulletin complet des principaux produits et des marchés de la saison commerciale [illegible].

[illegible]

YOUNG, BRIGHT & CO.
Bureau du Price Current
Nos 129 et 131 de la rue Gravier.
29aout—23 30

A louer.

UNE MAISON située au No 230 de la rue Royale, près la rue St-Philippe, ayant huit chambres et cinq petites chambres, avec un grand verandah sur le [illegible]. S'adresser à [illegible] No 165 de la rue [illegible].

Magasin à vendre.

LE magasin en briques bien bâti et avantageusement situé au No 81 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Lafayette. C'est un bon endroit pour [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à [illegible].

Maison à Louer.

MAISON à louer rue Remparts, entre Toulouse et St Pierre.—Location le 1er octobre prochain. S'adresser chez F. A. Doores, 135, rue de la Commune. 15 aout—1P P

A Louer

UNE MAISON à l'encoignure des rues Orleans et Dorbigny. Possession immédiate. S'adresser à
A. CARRIERE & CO,
15 rue Bienville.
[illegible] juillet—1f

A Louer,

LA moitié d'une jolie maison située rue Villeré, No 274, près l'Esplanade, ayant six beaux appartements, cuisine à étage, cour, &c, &c. Possession immédiate. Prix modéré. S'adresser au No 36, rue des Ursulines. 29aout—N

A Louer.

UNE maison de quatre chambres de plus avec verandah et une cuisine haute contenant cinq chambres, située rue Dumaine, entre Rochéblave et Dorgenois. S'adresser à
F. LIVRAUDAIS,
No. 175, rue Galvez entre Dumaine et St-Philippe.
23 aout—6f

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

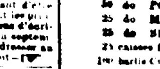

CHIRURGIEN DENTISTE

146.........RUE DU CANAL.........146

[illegible] et Rampart, continue à exécuter soigneusement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.
10 mai—1P PP

AVIS.

LES créanciers de la succession de M. Julien Adolphe Lacroix sont notifiés d'avoir à se présenter à Mme veuve J. A. Lacroix, administratrice, à l'encoignure des rues Victoire et Français, ou à O. Drouet, avocat de la dite succession, Passage de la Bourse de Louis, No 113, entre les rues Conti et St Louis, et de faire connaître le montant de leurs créances et les titres sur lesquels ils sont fondés, afin que la dite succession puisse être liquidée immédiatement. 21 aout—30,23,30

En débarquement du navire "Henriette," de Bordeaux.

80 barriques de VIN, très cotés.
200 caisses d'HUILE Plagniol, grandes et petites bouteilles.
200 caisses VERMOUTH Noilly Prat.
25 caisses CASSIS du Mont d'Or.

En magasin:

150 barriques VIN.
2,000 caisses de VIN assortis.
25 barils de VINAIGRE.
50 do PORTO.
25 do MADERE.
25 do SHERRY.
21 caisses FRUITS au jus.
100 barils COGNAC, Pinet Castillon, Marret, Seignette et Pellevoisin très vieux.
[illegible] BOUCHONS pointus et réguliers.
75 paniers BOUTEILLES Bordeaux.
50 caisses SARDINES à huile.
500 PANIERS salade vides.
50 do CHAMPAGNE.

TRUFFES, PETITS-POIS, CHAMPIGNONS, CAPRES, ETC., ETC.

14.....Rue Conti, entre Levée et Chartres.....14
[illegible] B. TIBLIER.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

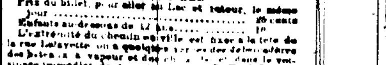

CE chemin, qui a été allongé, est ouvert à partir de Dimanche, 19 du courant.

Prix du billet, pour aller au Lac et retour, le même jour.................25 cents

Enfants au-dessous de 12 ans.................10

L'extrémité du chemin de fer au Lac a été transformée en un magnifique lieu de récréation. [illegible] à un encouragement du public, et la compagnie a élevé une GRANDE GARE POUR LE FRET capable de [illegible].

[illegible]

Les convois à vapeur part de la ville aux heures		Les convois à vapeur part du Lac.	
A 5 heures et demie du matin.		A 5 heures du matin.	
A 6	[illegible]	A 6 et quart matin.	
A 7	[illegible]	A 7 et demie matin.	
A 8	et demie matin.	A 8	du matin.
A 9		A 10	et demie matin.
A midi.		A midi.	
A 2 heures après-midi.		A 2 heures après-midi.	
A 3	"	A 3	"
A 4	" du soir.	A 4	"
A 5	"	A 5	" du soir.
A 6	"	A 6	"
A 7	"	A 7	"
A 8	"	A 8	"
A 9	"	A 9	"

Le convoi de 9 heures du soir, venant du Lac n'a pas lieu que lorsque le gare des voyageurs, tête Champs-Elysées.

Le char à cheval partira de la ville à 4 heures du matin, et du Lac à 10 heures du soir. [illegible]

Pour les baigneurs et les pêcheurs un convoi à vapeur partira de la ville, à [illegible] du matin. Il y aura en outre un convoi entre à heure de l'après-midi.

Les bagages, les effets [illegible] sur le bateau [illegible].

[illegible]

O. PANDELY,
Surintendant Général.
21 juillet—1P P